

UDAUS 80
25 Rue Riolan
80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées

605 Rue Saint-Fuscien
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secoviaudit@numelliance.fr

UDAUS 80
UNION DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL ET D'URGENCE SOCIALE
Association
Siège social à AMIENS (80000) – 25 Rue Riolan
- SIREN 331 945 089 -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association UDAUS 80,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UDAUS 80 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe "Changement de méthode comptable" dans la note Faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-06. Cette évolution réglementaire a conduit l'entité à adapter sa présentation et ses méthodes comptables, sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens, le 1^{er} juin 2026



Pour SECOVI AUDIT
Gauthier BRUNET, Commissaire aux Comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	31/12/2024	l'actif
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,34		0,58
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	21 853,20	15 565,50	6 287,70		9 348,90	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				2,19		2,93
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	390 987,92	350 146,41	40 841,51		47 416,83	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,96		1,11
Participations	152,50		152,50		152,50	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	17 794,30		17 794,30		17 794,30	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	430 787,92	365 711,91	65 076,01	3,48	74 712,53	4,62
Stocks et en-cours	11 052,00		11 052,00	0,59	17 164,00	1,06
Créances				19,68		24,64
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	16 988,84	16 988,84			6 530,00	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	366 545,27		366 545,27		392 134,00	
Charges constatées d'avance	1 128,60		1 128,60			
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 424 850,09		1 424 850,09	76,25	1 127 386,87	69,68
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 820 564,80	16 988,84	1 803 575,96	96,52	1 543 214,87	95,38
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 251 352,72	382 700,75	1 868 651,97	100	1 617 927,40	100

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		6,77		6,33
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	126 441,38		102 393,29	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>				
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>	33 646,07		22 698,91	
Autres réserves				
Report à nouveau	-30 319,02	-1,62	-52 490,53	-3,24
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-30 319,02		-52 490,53	
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 724,41	-0,09	46 219,60	2,86
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
Situation nette (sous-total)	94 397,95	5,05	96 122,36	5,94
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	60 000,00	3,21		
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	154 397,95	8,26	96 122,36	5,94
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	1 125 754,01	60,24	953 471,90	58,93
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	1 125 754,01	60,24	953 471,90	58,93
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	41 080,00	2,20	37 884,00	2,34
TOTAL DES PROVISIONS (III)	41 080,00	2,20	37 884,00	2,34
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	153 843,36	8,23	196 057,24	12,12
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	392 264,45	20,99	333 443,28	20,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			948,62	0,06
Produits constatés d'avance	1 312,20	0,07		
TOTAL DES DETTES (IV)	547 420,01	29,29	530 449,14	32,79
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 868 651,97	100	1 617 927,40	100

SECOVI AUDIT

Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	230,00	230,00		
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales	71 368,07	47 145,41	24 222,66	51,38
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 926 403,51	3 083 259,22	843 144,29	27,35
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	709 203,00	885 909,92	-176 706,92	-19,95
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		30 201,06	-30 201,06	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	953 471,90	1 582 884,23	-629 412,33	-39,76
Autres produits	38 196,34	1 453,77	36 742,57	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 5 698 872,82	5 631 083,61	67 789,21	1,20
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 074 034,53	1 025 131,24	48 903,29	4,77
Aides financières	1 857,99		1 857,99	
Impôts, taxes et versements assimilés	159 511,83	156 352,76	3 159,07	2,02
Salaires	2 019 276,68	1 930 514,85	88 761,83	4,60
Cotisations sociales	812 514,66	727 352,01	85 162,65	11,71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 772,77	31 680,41	13 092,36	41,33
Dotations aux provisions	3 196,00	37 884,00	-34 688,00	-91,56
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	1 125 754,01	953 471,90	172 282,11	18,07
Autres charges	456 873,61	733 801,46	-276 927,85	-37,74
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 5 697 792,08	5 596 188,63	101 603,45	1,82
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 1 080,74	34 894,98	-33 814,24	-96,90

SECOVI AUDIT

Commissaire aux Comptes
6

COMPTE DE RÉSULTAT

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	1,53		1,53	
Autres intérêts et produits assimilés	5 948,54	7 601,76	-1 653,22	-21,75
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	5 950,07	7 601,76	-1 651,69	-21,73
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 713,22		7 713,22	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	7 713,22		7 713,22	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 763,15	7 601,76	-9 364,91	-123,19
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-682,41	42 496,74	-43 179,15	-101,61
Produits exceptionnels (V)		8 019,70	-8 019,70	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		2 825,84	-2 825,84	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		5 193,86	-5 193,86	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 042,00	1 471,00	-429,00	-29,16
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	5 704 822,89	5 646 705,07	58 117,82	1,03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	5 706 547,30	5 600 485,47	106 061,83	1,89
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 724,41	46 219,60	-47 944,01	-103,73
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-1 724,41	46 219,60	-47 944,01	-103,73

SECOVI AUDIT

Commissaire aux Comptes

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association UDAUS, non confessionnelle et apolitique, a pour objectif d'apporter une réponse immédiate à toute personne en situation d'urgence sociale

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Les activités :

- la maraude
- le 115 - Siao
- l'hébergement (logement)
- l'hébergement d'urgence (hotels / hiver)
- Duplex

Les moyens mis en oeuvre sont :

Les moyens sont mis en oeuvre grâce aux salariés de l'association en employant conformément à leur objet les financements reçus.

SECOVI AUDIT

Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 868 651,97 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -1 724,41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Changement de méthode comptable :

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

Ce nouveau règlement introduit les modifications suivantes :

- Une définition plus restreinte du résultat exceptionnel (il est désormais limité aux charges et produits directement liés à un « événement majeur et inhabituel »)
- Une suppression de la technique des transferts de charges
- Une nouvelle nomenclature du plan comptable
- Une nouvelle présentation des états financiers

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel accueil orientation		3 à 10
Matériel hébergement		4
Matériel bureau et informatique		1 à 3
Matériel de transport		3 à 8
Matériel SIAO		1 à 10
Matériel FRIANT		3
Matériel et Aménagement Riolan		10
Matériel la salamandre		4

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	21 853,20	
TOTAL	21 853,20	
Immobilisations corporelles		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	375 603,36	20 005,40
TOTAL	375 603,36	20 005,40
Immobilisations financières		
Autres participations	152,50	
Prêts et autres immobilisations financières	17 794,30	
TOTAL	17 946,80	
TOTAL GENERAL	415 403,36	20 005,40
	Diminution par virt poste par cession	Valeur brute des immobs fin ex. Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles		21 853,20
TOTAL		21 853,20
Immobilisations corporelles		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	4 620,84	390 987,92
TOTAL	4 620,84	390 987,92
Immobilisations financières		
Autres participations		152,50
Prêts et autres Immobilisations financières		17 794,30
TOTAL		17 946,80
TOTAL GENERAL	4 620,84	430 787,92

ETAT DES AMORTISSEMENTS

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			12 504,50	3 061,00		15 565,50
TOTAL			12 504,50	3 061,00		15 565,50
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique			328 186,53	24 722,73	2 762,85	350 146,41
TOTAL			328 186,53	24 722,73	2 762,85	350 146,41
TOTAL GENERAL			340 691,03	27 783,73	2 762,85	365 711,91

ETAT DES CRÉANCES

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	17 794,30		17 794,30
Actif circulant			
Autres créances clients	16 988,84	16 988,84	
Personnel et comptes rattachés	1 062,99	1 062,99	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 596,36	4 596,36	
Divers	301 488,44	301 488,44	
Débiteurs divers	39 782,64	39 782,64	
Charges constatées d'avance	1 128,60	1 128,60	
TOTAL	382 842,17	365 047,87	17 794,30

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 128,60
TOTAL	1 128,60

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	331 723,14
TOTAL	331 723,14

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	102 393,29		24 048,09		126 441,38
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	22 698,91		10 947,16		33 646,07
Report à nouveau	-52 490,53		22 171,51		-30 319,02
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-52 490,53		22 171,51		-30 319,02
Excédent ou déficit de l'exercice	46 219,60		-1 724,41	46 219,60	-1 724,41
Subventions d'investissement			60 000,00		60 000,00
TOTAL	96 122,36		104 495,19	46 219,60	154 397,95

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice		Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
	montant global	Report	montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS DEDIES 2025	953 471,00	1 125 754,00	953 471,00			1 125 754,00	
TOTAL	953 471,00	1 125 754,00	953 471,00			1 125 754,00	

ETAT DES PROVISIONS

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	37 884,00	3 196,00		41 080,00
TOTAL	37 884,00	3 196,00		41 080,00
TOTAL GÉNÉRAL	37 884,00	3 196,00		41 080,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	153 843,36	153 843,36		
Personnel et comptes rattachés	192 576,50	192 576,50		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	196 193,91	196 193,91		
Autres impôts et taxes assimilées	3 879,20	3 879,20		
Produits constatés d'avance	1 312,20	1 312,20		
TOTAL	547 805,17	547 805,17		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 312,20
TOTAL	1 312,20

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 090,00
Dettes fiscales et sociales	252 305,04
TOTAL	280 395,04

ENGAGEMENTS

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 99 855 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.
Les engagements de retraite sont estimés hors charges sociales et fiscales.

LES EFFECTIFS

015215 - UDAUS 80

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580, l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Les salaires bruts versés aux trois personnes les mieux rémunérées par l'association s'élèvent à un montant de 161 961€

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	4,00	4,00
Employés et techniciens	60,00	57,00
PERSONNEL SALARIÉ	64,00	61,00

605 Rue Saint-Fusclen
80090 Amiens
03 22 33 60 60
contact.secoviaudit@numeliance.fr

UDAUS 80
UNION DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL ET D'URGENCE SOCIALE

Association
Siège social à AMIENS (80000) – 25 rue Riolan
- SIREN 331 945 089 -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association UDAUS 80,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce et de l'article L 313-25 du code de l'action sociale et des familles.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

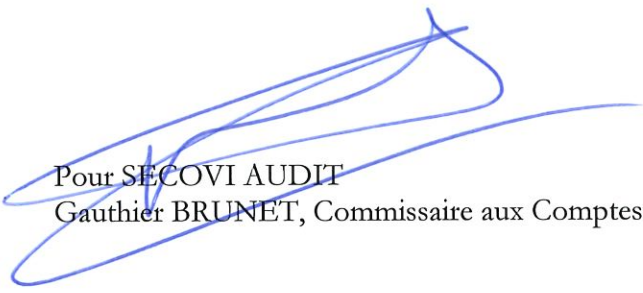
En application de l'article R 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunérations

Rémunération des administrateurs, cadres dirigeants salariés, directeurs d'établissements et les membres de la famille de ces trois catégories de personnes travaillant dans l'établissement.

Montant brut des rémunérations pris en charge au titre de l'exercice 2025 115 887 €

Fait à Amiens, le 1^{er} juin 2026



Pour SECOVI AUDIT
Gauthier BRUNET, Commissaire aux Comptes